

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOULLAT Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUUEL Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

Excusés : GARNERIN David, DESROUSSEAU Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

Absents : ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

Est présent mais ne participe pas au vote, étant en conflit d'intérêt : BOISSEAU Dominique

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : BLANCHON David

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°18	Création d'un service de location de vélo en gare de Troyes
RAPPORTEUR	José GONCALVES

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	120	120		1	1

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019**CREATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VELO EN GARE DE TROYES****Exposé**

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) a consacré les agglomérations comme Autorité Organisatrice de la Mobilité dites AOM (anciennement Autorité Organisatrice des Transports), élargissant ainsi leurs compétences aux modes actifs de déplacements tels l'auto-partage, le covoiturage et la logistique urbaine. Cette loi permet également aux AOM d'organiser un service public de location de bicyclettes.

De plus, le projet de Loi d'Orientation des Mobilités offre de nouvelles perspectives de missions des AOM avec une plus forte implication dans la mobilité douce et l'exploitation d'autres équipements et services publics selon les besoins des collectivités.

Ainsi, la Communauté d'agglomération souhaite créer un service de « vélostation » en gare de Troyes. Ce projet s'inscrit dans l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Troyes et vient compléter l'offre de mobilité présente sur le site (transport en commun, marche à pied, covoiturage...). Ce service donnera aux usagers de la gare et aux habitants de Troyes Champagne Métropole, la possibilité de louer un vélo ou de remiser un vélo en toute sécurité à proximité immédiate de la gare.

La vélostation se situera au niveau de l'ancien buffet de la gare de Troyes, local appartenant à la SNCF et qui sera mis à disposition de Troyes Champagne Métropole par convention de mise à disposition et moyennant le paiement d'une redevance.

Plus précisément, la vélostation proposera les services suivants :

- l'accueil et l'information des usagers,
- la mise en place des contrats de location,
- l'entretien des vélos loués (réparations d'usure et de sécurité incluses dans la location, en supplément pour les dégradations dues à un mauvais usage),
- le stationnement sécurisé accessible 24h/24 et 7j/7 grâce à un badge.

Le parc de vélos loués sera de 40 vélos classiques et de 20 vélos à assistance électrique, dans un premier temps, avec une capacité de remisage d'une quarantaine de vélos afin de répondre à différents usages (actifs, seniors, étudiants, touristes...).

Par ailleurs, dans la perspective de développement de la Vélostation, un partenariat avec l'office de tourisme pourra être envisagé afin de promouvoir les services proposés. La centralité du lieu permettra une meilleure identification des services par le public et notamment par les touristes.

Le coût global des travaux est estimé à 153 000 € HT répartis ainsi : aménagement du local pour 80 000 € HT, acquisition des vélos et accessoires pour 53 000 € HT auxquels s'ajoute la création de la charte graphique du site web de réservation en ligne et de la communication pour 20 000 € HT.

Les travaux d'aménagement pourraient être financés par l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local avec un ciblage Cœur de Ville.

Le plan de financement du projet est présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
	montant HT			montant HT
Travaux	165 000	Etat (DSIL - Cœur de Ville)	40%	66 000
		Troyes Champagne Métropole Autofinancement	60%	99 000
total	165 000	total		165 000

Enfin, à compétence constante en matière de mobilité et en vertu de l'article L5216-5-I-2° du Code Général des Collectivités Territoriales, le service de la Halle aux Vélos porté par la Ville de Troyes et exploité par Troyes Parc Auto (TPA) sera transféré à Troyes Champagne Métropole qui deviendra unique opérateur de ce service. Ce transfert fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la création d'un service de vélostation en gare de Troyes ;
- **DE SOLLICITER** le concours financier de l'Etat pour la création de la vélostation en gare de Troyes ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement relatif à ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote